

<b>CONSEILLERS</b>	
EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	14
VOTANTS :	15
POUVOIRS :	1

**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 NOVEMBRE 2016**

Date de convocation : 14.11.2016

Date d'affichage : 14.11.2016

L'an deux mille seize, le dix-huit novembre à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FOUILHAC-GARY Bernard, Maire

Présents : FOUILHAC GARY Bernard, LE BORGNE Gilles, JEDAR Bernard, LETT Martine, STENGER Blandine, STERN Didier, SCHLEGEL Régis, LOTZ Aline, SCHEIBER Yves, PEIFER Michelle, BECKMANN Pierre (à partir de la dcm48), TOUSCH BENMEDJEBER Nathalie, ERTZSCHEID Alphonse,

Absents représentés/excusés :

BECKMANN Pierre, procuration pour la dcm47 à JEDAR Bernard  
NACHI Lahcène, procuration à Gilles LE BORGNE

Absents non excusés : KREMER Michael

---

## **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 16 septembre 2016
3. Taxe d'aménagement – majoration à 20 % - secteur lotissement l'orée du bois
4. Réalisation d'un emprunt - financement des travaux salle socioculturelle
5. Adoption des Statuts de la CASC issue de la fusion de la CASC et de la communauté de communes de l'Albe et des Lacs
6. Décisions prises par délégation
7. Divers et communication
  - Installation du prestataire free sur l'antenne au lieu-dit Weissenberg
  - Passerelle de Dieding

---

M. le Maire démarre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse les personnes ci-dessous qui ont donné les procurations suivantes :

- BECKMANN Pierre à JEDAR Bernard pour la dcm 47
- NACHI Lahcène à Gilles LE BORGNE

Le quorum, avec 14 présents, étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Régis SCHLEGEL secrétaire de séance

### **2. Approbation des procès-verbaux**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2016.

**3. DCM2016/47 : Taxe d'aménagement – majoration à 20 % - secteur lotissement l'orée du bois**

Considérant que le code de l'urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs, si « la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généreux est rendue nécessaire par de nouvelles constructions à réaliser dans le secteur ».

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'instituer sur le secteur du futur lotissement l'orée du bois, lieu-dit Freigaerten, une taxe d'aménagement majoré au **taux de VINGT POUR CENT (20,00 %)**.

**4. DCM2016/48 : Réalisation d'un emprunt - financement des travaux salle socioculturelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à souscrire un emprunt de 70 000 € auprès du CREDIT MUTUEL au d'intérêt fixe de 0.85 % et pour une durée de remboursement de 10 ans.

**5. DCM2016/49 : Adoption des Statuts de la CASC issue de la fusion de la CASC et de la communauté de communes de l'Albe et des Lacs**

Le conseil municipal après délibération, **DECIDE à l'unanimité** d'approuver les statuts de l'EPCI issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs.

Ces statuts fixent la dénomination de l'EPCI, les communes qui en sont membres, les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la nouvelle EPCI, la répartition des sièges au sein du conseil, l'élection du bureau et la constitution des commissions, les dispositions financières, la constitution de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges, le versement de l'Attribution de compensation de taxe professionnelle et la création d'une Dotation de solidarité communautaire

**6. Décisions prises par délégation**

M. Le Maire informe l'assemblée des décisions prises par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 11 avril 2014 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MARCHES PUBLICS – DEPENSES ENGAGEES EN DESSOUS DE 90 000 €**

N° DECISION	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT
2016DEC015	Essais sondage de sols avant travaux dans la salle socioculturelle	ETS TERRAFOR RETONFEY (57)	3 317.00€
2016DEC021	Fourniture et pose bar et vitrines café restaurant	KLIWER MOBELMANUFAKTUR WALDMOHR	26 220.00 €
2016DEC022	Achat tables et chaises café restaurant	KONWAY GMBH STOCKSTADT	16 683.09 €
2016DEC023	Fourniture équipements professionnels cuisine	WALTER WISSEMBOURG (57)	21 645.00 €

## DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

N° DECISION	OBJET	Surface ares	LOCALISATION
2016DEC018	Renonciation au droit de préemption sur un bien bâti - Section 1 n° 416/	5.61	3 rue de la barrière
2016DEC019	Renonciation au droit de préemption sur un bien non bâti - Section 3 parc 503/326 et 506/326	115.38	9 Rue de Dieding
2016DEC020	Renonciation au droit de préemption sur un bien bâti Section1 parc 517/62	9.71	2 rue de la barrière

## CONCLUSION ET REVISION DU LOUAGE DES CHOSES

N° DECISION	OBJET	LOCALISATION
2016DEC016	Signature du bail locatif du café restaurant et du logement attenant	8 rue de l'église
2016DEC024	Signature d'un avenant au bail du café restaurant et du logement attenant	8 rue de l'église

## CONTRATS D'ASSURANCE ET INDEMNITES DE SINISTRE Y AFFERENTES

N° DECISION	OBJET	MONTANT
2016DEC017	Indemnité de sinistre perçu de la SMACL suite à l'effraction au café restaurant	1 629.00 €

### 7. Divers et communication

Le dernier conseil municipal de l'année est fixé au 9 décembre 2016 à 19 h.

Tous les points ayant été épuisés, le maire clôt la séance à 19 h 30.

Le secrétaire de séance  
Signé : Régis SCHLEGEL

Le Maire,  
Bernard FOUILHAC-GARY

